



Le 5 mars 2020

Coronavirus – COVID 19

Point de situation dans la Somme au 5 mars 2020 : Un second cas confirmé

Un nouveau cas de coronavirus covid-19 a été confirmé aujourd'hui dans le département de la Somme, ce qui porte à deux le nombre de cas confirmés dans la Somme. Il s'agit d'un homme âgé de 55 ans, employé de l'entreprise Valeo à Amiens. Le patient, en arrêt de travail pour symptômes grippaux, n'a pas fréquenté son lieu de travail depuis le 25/02. Il est actuellement pris en charge au CHU d'Amiens dans un état grave.

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France et Santé publique France procèdent actuellement aux investigations visant à identifier toutes les personnes qui ont pu être en contact rapproché avec le patient.

L'ARS travaille actuellement avec l'équipe de médecine du travail de Valeo pour la poursuite des investigations et la mise en place de mesures de gestion adaptées.

Cellule d'information au public

Une cellule d'information du public, ouverte tous les jours de 8h30 à 21h, a été mise en place pour répondre aux questions des habitants des Hauts-de-France directement concernés par les cas de coronavirus : **03 20 30 58 00**.

Un numéro vert national répond par ailleurs aux questions des français sur le coronavirus, de 08h à 21h sept jours sur sept : **0 800 130 000**.

L'appel aux 15 est réservé aux personnes ayant des symptômes. Il s'agit d'un numéro dédié aux prises en charge médicales.

Retrouvez plus informations sur le coronavirus ici : www.gouvernement.fr/infocoronavirus.

Recommandations pour les habitants

La meilleure protection contre le virus consiste à provisoirement cesser les poignées de main et embrassades, et à respecter les « gestes barrières », des mesures simples et efficaces pour freiner la diffusion du virus :

- Se laver les mains régulièrement (pendant 30 secondes avec de l'eau et du savon).
- Eternuer et tousser dans son coude.
- Utiliser un mouchoir à usage unique.
- Porter un masque jetable, uniquement quand on est malade.
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.
- Rester chez soi, limiter les sorties et contacter votre médecin si votre état de santé le justifie.

Accompagnement des entreprises impactées

Le ministre de l'Économie et des Finances est fortement mobilisé pour apporter des solutions concrètes aux entreprises impactées et les accompagner.

De même les ministères du Travail et des Solidarités et de la Santé ont mis en ligne un question questions-réponses spécifiquement destinés aux salariés et aux entreprises :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/coronavirus-questions-reponses-entreprises-salaries>